



Ateya
vacances



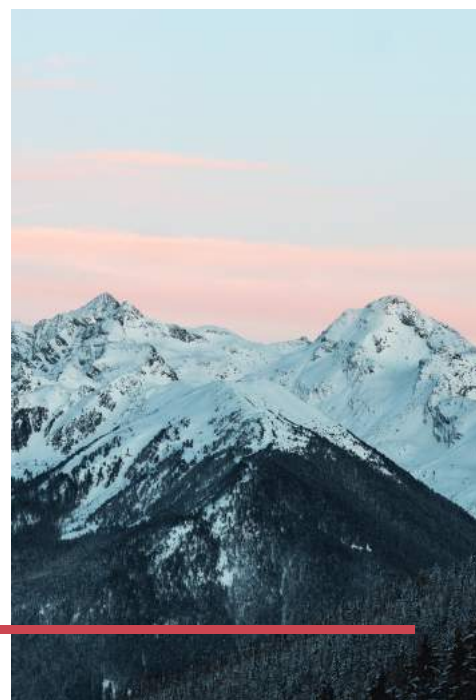
PARTEZ L'ESPRIT
TRANQUILLE !



Sommaire

Dans ce contexte très particulier, nous avons adapté les services et prestations de nos résidences pour que vos vacances restent des moments de : convivialité, partage, détente en toute sécurité et toute sérénité.

1 LA FORMATION DE NOTRE PERSONNEL	3
2 LES ENGAGEMENTS DE NOS SOUS-TRAITANTS	3
3 VOTRE ACCUEIL EN RÉCEPTION	4
4 VOTRE SÉJOUR DANS LA RÉSIDENCE VOTRE HÉBERGEMENT LES PARTIES COMMUNES	5
5 OÙ TROUVER LES INFORMATIONS	8



1| La formation de notre personnel

L'ensemble de notre personnel a été informé, sensibilisé et formé à la mise en application et au respect des procédures qui s'imposent durant votre séjour dans un établissement Ateya. Nous évoluerons dans leur mise en application chaque fois que des informations nouvelles nous seront transmises par les autorités.



POUR CHAQUE SERVICE UN RÉFÉRENT CHARGÉ DE CONTRÔLER LE RESPECT DES CONSIGNES ET NORMES A ÉTÉ DESIGNÉ.

L'ensemble des collaborateurs, selon le poste qu'ils occupent, s'engagent à porter les équipements de protection et à respecter les gestes barrières essentiels à la non-propagation du virus : port du masque et des gants, respect des distances, accès au gel hydroalcoolique.

2| Les engagements de nos sous-traitants

Tous les sous-traitants sont informés des mesures de sécurité sanitaire que nous mettons en place. Tous se sont engagés de leur côté, selon les consignes propres à leur activité, à les appliquer pour la santé et la sécurité de nos hôtes. Nous resterons vigilants.

3 | Votre accueil en réception

L'accès à la réception lors de l'arrivée et tout au long du séjour sera limité à une personne par famille ou groupe.

Lors de votre arrivée, une seule personne vous accueillera selon le respect des règles imposées en réception sur un ou deux guichet(s) d'accueil selon la taille de notre salle de réception afin de respecter la distanciation physique.

Un marquage au sol concrétisera cette distanciation physique avec un espacement d'1m50. Un fléchage de circulation des personnes sera précisé pour vous faciliter l'accès dans le respect des normes de sécurité.

Le pass sanitaire*



À compter du mercredi 21 juillet, pour accéder à certaines infrastructures ou activités de loisirs dans nos résidences de tourisme, il faudra se munir du pass sanitaire rendu obligatoire accompagné d'une carte d'identité. Ce pass sanitaire sera contrôlé une seule fois à l'arrivée, sans contrôle supplémentaire.

Nous vous invitons à anticiper ces démarches car nous devons en toute évidence refuser l'accès aux infrastructures de loisirs (piscines, restaurants, ...) aux personnes qui ne seraient pas en mesure de nous fournir ce pass sanitaire valide.

L'absence du pass sanitaire ne vous empêchera pas d'accéder à votre logement. Seul l'accès aux infrastructures de la résidence vous sera refusé.

À noter que jusqu'au 31/08/2021, les personnes de moins de 18 ans ne sont pas concernées par le pass Sanitaire. Les enfants pourront accéder librement aux activités et clubs enfants

Vous trouverez des informations sur ce pass sanitaire COVID-19 sur le site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

Il se résume ainsi :

- I/ être vacciné, à la condition de disposer d'un schéma vaccinal complet
- II/ la preuve d'un test négatif de moins de 48h, test PCR ou antigénique
- III / Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Pour votre sécurité

- ✓ Vous trouverez un point d'information COVID-19 à l'entrée de la résidence avec affichage multi-langues des consignes sanitaires.
- ✓ Un distributeur de gel hydroalcoolique se trouvera à l'entrée de chacune des réceptions.
- ✓ Les portes resteront ouvertes aux heures de réception pour éviter le contact avec les poignées.
- ✓ Les comptoirs seront équipés de plexiglas et un flacon de gel hydroalcoolique sera mis à disposition.
- ✓ Une désinfection des surfaces sera faite toutes les heures.
- ✓ Les terminaux de paiement seront désinfectés à chaque utilisation et bien sûr le paiement sans contact sera privilégié.
- ✓ Tous les catalogues, dépliants, publicité et autres documents sont retirés des espaces de réception. Les informations concernant l'établissement et l'environnement touristique sont disponibles en ligne sur **les livrets d'accueil numériques des résidences**.
- ✓ Tout objet qui vous sera remis aura été préalablement désinfecté (clefs, badges, bracelets de piscine, ...). Au moment du départ, ils seront restitués dans un bac prévu à cet effet pour être récupéré en toute sécurité par le personnel et jeté ou désinfecté pour les clients suivants.

4 | Votre séjour dans la résidence

Votre hébergement

Votre hébergement aura été contrôlé avant votre arrivée. Nous respecterons un décalage de 24 heures entre une sortie et une nouvelle entrée dans un même logement chaque fois que cela est possible.



Nous avons nettoyé et désinfecté votre hébergement selon les procédures mises en place par nos équipes d'entretien ou nos sous-traitants selon les normes sanitaires et nouvelles recommandations :



Aération, nettoyage particulier des poignées de portes, interrupteurs, robinets, télécommandes et autres accessoires en contact avec les mains.



Utilisation de produits désinfectants adaptés pour les surfaces et textiles.



Mise à votre disposition des pastilles de lave-vaisselle si vous souhaitez refaire un lavage avant d'utiliser les ustensiles de cuisine et la vaisselle.



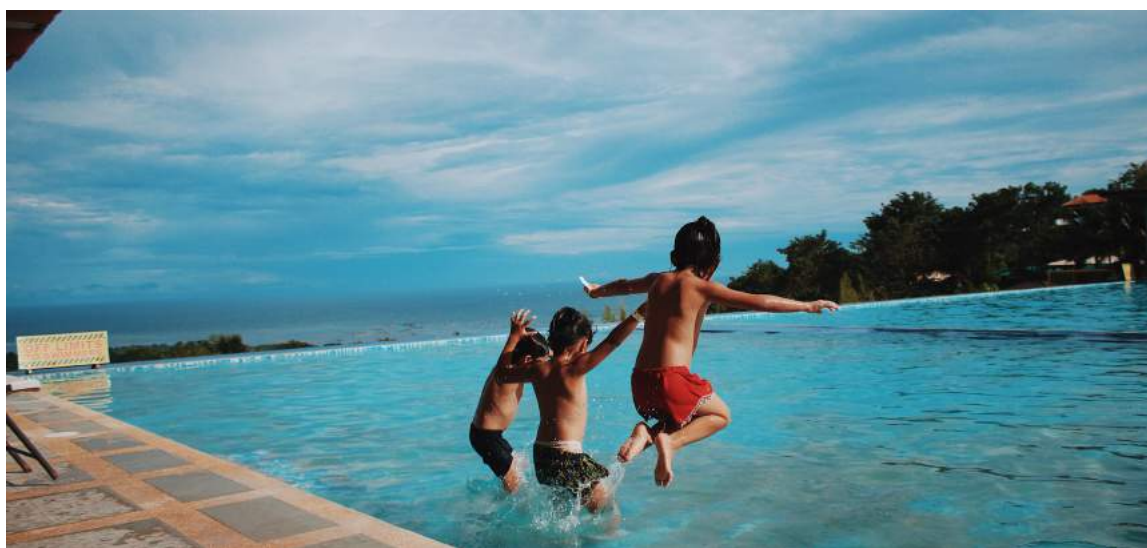
Le linge mis à votre disposition au moment du départ :
Nous vous demandons de le rassembler dans les housses des taies d'oreillers et de les déposer lors de votre départ dans les chariots prévus à cet effet.

Pour notre personnel, qui s'expose au quotidien, nous vous demandons plus que jamais de laisser votre logement propre après votre passage.

Les parties communes

Si les autorités nous y obligeaient certains espaces pourraient être fermés au public. Dans le cas contraire, les dispositions nécessaires auront été prises.

- ✓ Signalétique pour le rappel des gestes barrières et des règles de distanciation sociale.
- ✓ Les parties communes seront désinfectées au moins 2 fois par jour, les actions effectuées pour la désinfection seront affichées.
- ✓ Les zones de contacts seront désinfectées toutes les heures.
- ✓ Les règles d'utilisation des espaces seront affichées : consignes d'accès et de sécurité. En cas de non-respect nous nous réserverons le droit de fermer certaines installations.



Ascenseurs : 1 seule personne ou 1 seule famille/groupe par ascenseur uniquement.



Salles de sport : les espaces ont été réaménagés pour respecter la distanciation physique entre les installations. Un distributeur de gel hydroalcoolique est installé à l'entrée de la salle.



Toilettes : les passages seront renforcés pour le contrôle et l'entretien.



Restaurants/Snacks : leur ouverture est soumise aux directives du gouvernement. En cas d'ouverture les normes sanitaires et de sécurité seront mises en place. Aucun de ces espaces ne sera ouvert et donné en gestion sans que nous ayons la garantie que les consignes sanitaires seront respectées.



Animation : les directives gouvernementales devraient en fixer les règles. A ce jour, nous ne nous engageons pas sur leur maintien dans nos résidences.

Les club-enfants seront dans tous les cas remplacés par l'organisation d'activités en plein-air partout où c'est possible. Le nombre d'enfants accueillis sera restreint. Tous les jeux mettant en contact les enfants entre eux, par l'intermédiaire d'un objet ou d'un contact physique ne pourront être pratiqués.



Piscines : celles-ci peuvent être ouvertes selon un cahier des charges très strictes.

Outre les règles de traitement de l'eau habituelles, un nouveau protocole définit les règles suivantes, qui seront appliquées :

- ✓ Gel hydroalcoolique à l'entrée des piscines, aucun transat de sera disponible.
- ✓ Signalétique adaptée au sol pour l'entrée sur les lieux, et fléchage d'un sens de circulation de l'entrée vers la sortie quand c'est possible.
- ✓ Signalétique pour le rappel des gestes barrières et des règles de distanciation sociale,
- ✓ Signalétique pour informer des limites d'accès
(Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) : 1 baigneur pour 4 m² d'eau étant la règle qui définira le nombre de personnes maximum pouvant accéder à la piscine) et de ce qu'il est autorisé d'apporter ou de faire autour et dans les piscines.

Les informations disponibles dans ce document seront susceptibles d'être révisées selon l'évolution des directives sanitaires que nous suivons de près.

(sources : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> , <https://www.ars.sante.fr/> , <http://www.atout-france.fr/services/coronavirus-covid-19> , préfectures, Offices de Tourisme).

Où trouver des informations ?

AUPRÈS DE NOTRE SERVICE RÉSERVATION :

RESA@ATEYA.FR
+33(0)4 82 98 36 42

SUR NOTRE SITE INTERNET :

[HTTPS://ATEYA-VACANCES.FR/FR/CORONAVIRUS](https://ateya-vacances.fr/fr/coronavirus)



Depuis 2015 Ateya Vacances vous accueille dans ses résidences de tourisme en France avec comme principale préoccupation d'être à votre service et à votre écoute pour que vos vacances et séjours soient ceux dont vous avez rêvé. La distanciation physique qui nous est imposée à tous, ne changera rien à l'accueil que nous vous réservons. Notre rôle est de vous conseiller, de vous rassurer, de vous recevoir, de vous satisfaire.

Nous souhaitons plus que jamais que nos résidences soient des lieux de convivialité, où vous vivrez des instants de chaleur et de partage, que nous allons réinventer ensemble.

Nous remercions tous les clients qui nous ont manifesté leur soutien depuis le début de cette crise.

Nous vous remercions pour votre compréhension, pour votre patience, pour votre bienveillance.

PLACE AUX VACANCES !